

N°2024/15

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15/04/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Date de la Convocation : 10/04/2024

OBJET : CONVENTION AVEC LA
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR
LA CAMPAGNE DE STERILISATION DES
CHATS LIBRES 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Odile RETOT-FABRE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ –

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après avoir mené une campagne de stérilisation en partenariat avec la fondation Brigitte Bardot en 2022 (22 chats libres stérilisés), puis avec la fondation 30 millions d'amis en 2023 (15 chats libres stérilisés), la commune a sollicité le renouvellement d'une campagne de stérilisation auprès de la fondation 30 millions d'amis, en 2024, pour poursuivre cet effort devenu nécessaire du fait de la prolifération de chats libres notamment résidence du moulin.

La convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis précise les conditions et modalités de la campagne de stérilisation, les droits et obligations de chacune des parties et les modalités de financement. Elle prévoit le versement d'une subvention communale de 675 € à la Fondation correspondant à la moitié des coûts de stérilisation et de vétérinaires choisis, par la Commune, pour 15 chats libres.

Vu les articles L.211-1 à L.211-27 et R.211-1 à R.211-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 23 pour) :

- **APPROUVE** la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la Commune et la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2024, ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- **AUTORISE** dans ce cadre le versement d'une participation financière accordée à la Fondation 30 Millions d'Amis, sous forme d'une subvention de 675 €.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 15/04/2024



Le Maire

Henri DEJONGHE